

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de dossier : _____ Numéro de CU : _____

Date de la demande : _____ Numéro de PC : _____

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation de l'assainissement

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse actuelle : _____

Commune : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu dit : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° parcelle cadastrale : _____

Superficie totale de la parcelle : _____

3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :

Habitation principale Habitation secondaire

Nombre de pièces principales : _____

Autres types de locaux :

Magasin Autre : _____

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : _____

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public Puits privé

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?

Oui (distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m) Non

4 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface disponible pour la réalisation du projet ANC : _____

Pente du terrain : Faible (< 5 %) Moyenne (entre 5 et 10 %) Forte (> 10 %)

Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études)

Terre végétale Sable Roche calcaire Limon Argile

Existe-t-il une nappe d'eau à moins d'1m sous le sol en hiver ? Oui Non

Est-elle temporaire ? Oui Non

5 - INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : _____ Tél. : _____

6 - CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Voir annexe)

Filière déterminée par : le propriétaire un bureau d'études (joindre l'étude du sol)

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT⁽¹⁾

FOSSE TOUTES EAUX Volume : _____ m³
 BAC DEGRAISSEUR (facultatif) Volume : _____ litres
 Autre (joindre un descriptif du dispositif) : _____

INDICATEUR DE FONCTIONNEMENT Volume : _____ litres

DISPOSITIF DE TRAITEMENT⁽¹⁾

Sol perméable (infiltration dans le sol)

TRANCHEES D'EPANDAGE : Longueur : _____ m Nombre de tranchées : _____

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE : Surface : _____ m² Longueur : _____ Largeur : 5 m

Sol imperméable

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE : Surface : _____ m² Longueur : _____ Largeur : 5 m
Exutoire (cours d'eau, fossé ou réseau d'eaux pluviales...)⁽²⁾

FILTRE A SABLE HORIZONTAL : Surface : _____ m² Longueur : 5,50 m Largeur : _____
Exutoire (cours d'eau, fossé ou réseau d'eaux pluviales...)⁽²⁾

Sol avec remontées de nappe ou sol inondable

TERTRE D'INFILTRATION : Surface au sommet : _____ m²
Tout type de sol (pour 5 pièces principales maximum)⁽¹⁾
 FOSSE TOUTES EAUX (5 m³ au moins)
ET FILTRE A ZEOLITHE (de type chabasite) d'une surface minimale de 5 m²
 Autre dispositif autorisé après dérogation préfectorale (joindre un descriptif)

(1) Indiquer le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

(2) Entourer le type d'exutoire :

- Dans le cas d'un rejet dans un réseau d'eaux pluviales, joindre l'autorisation écrite du propriétaire.
- Dans le cas d'un rejet au fossé, joindre l'autorisation écrite du service gestionnaire ou du (des) propriétaire(s) des fonds inférieurs.

7 - ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur⁽³⁾ et au projet tel qu'il aura été approuvé ;
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant mise en service et le recouvrement des dispositifs (voir les coordonnées indiquées dans l'encadré ci-dessus).

A _____, le _____
Signature du propriétaire :

8 - AVIS DU MAIRE, DU SPANC OU DE LA COLLECTIVITE COMPETENTE

A _____, le _____
SIGNATURES :

ANNEXE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A joindre à la demande de permis de construire

ou de déclaration de travaux

A transmettre au service de contrôle de l'assainissement non collectif lors d'une réhabilitation

A - PIECES A FOURNIR

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000)
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif
 - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m
 - le sens de la pente du terrain

B - CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Volume de la fosse toutes eaux
inférieur ou égal à 5	3 m ³
6	4 m ³
7	5 m ³
...	...

Pour la filière à filtre à zéolite le volume est d'au moins 5 m³ pour 5 pièces principales au plus.

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe (hydromorphie), de la pente du terrain.

1) Test de perméabilité simple : le dispositif d'assainissement à mettre en place est choisi en fonction de la perméabilité du terrain.

Pour connaître les capacités d'absorption du sol, des tests de perméabilité sommaires peuvent être effectués. Pour chaque test creuser un trou de section 0,60 x 0,60 x 0,60 au fond duquel sera creusé un trou de section de 0,30 x 0,30 x 0,30.

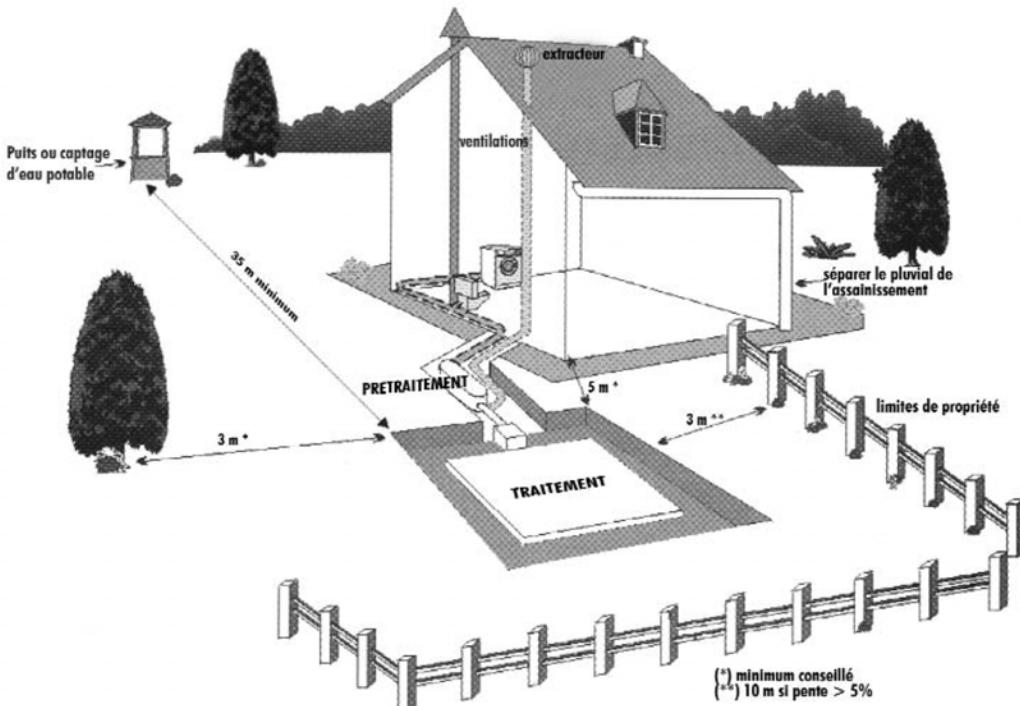
En période sèche, il faut saturer le terrain la veille de l'essai en versant 30 litres d'eau environ dans chaque trou. Pour le test proprement dit, verser 10 litres d'eau et mesurer la hauteur, puis observer au bout de combien de temps l'eau s'est totalement infiltrée dans le sol. Si l'eau n'a pas disparu au bout de 4 heures, mesurer la hauteur d'eau restante.

Résultats : Temps d'infiltration : _____ Hauteur d'eau après 4 heures : _____

Tableau d'aide au choix de la filière

Caractéristiques du sol (à titre indicatif)	Dispositif de traitement	Longueur ou surface minimale d'épandage	
		Habitation comprenant 5 pièces principales ou moins	par pièce supplémentaire
Sol perméable sableux	Tranchées d'épandage	45 m	15 m
Sol perméable sableux ou limoneux d'une épaisseur de plus d'1 m (vitesse d'infiltration : 30 à 500 mm/h)	Tranchées d'épandage Filtre à sable vertical non drainé Filtre à zéolite *	60 m à 90 m 25 m ² 5 m ²	20 m à 30 m 5 m ²
Sol peu épais sur roche perméable (calcaire fissuré, ...) (vitesse d'infiltration : > 500 mm/h)	Filtre à sable vertical non drainé Filtre à zéolite *	25 m ² 5 m ²	5 m ²
Sol imperméable (argile, limon) (vitesse d'infiltration : 6 à 30 mm/h)	Filtre à sable vertical drainé Filtre à sable horizontal Filtre à zéolite *	25 m ² 48 m ² 5 m ²	5 m ² 5,5 m ²
Sol avec remontées de nappe ou sol inondable ou roche compacte	Terre d'infiltration Surface à la base surface au sommet	60 m ² 25 m ²	20 m ² 5 m ²

C - SCHEMA INDICATIF



D - ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée au moins tous les 4 ans. Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une attestation comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale et son adresse
- l'adresse de l'habitation
- le nom de l'occupant ou du propriétaire
- la date de la vidange
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.